



24 JAN. 2023

Avis de préinscription sur la plateforme des concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs SESSION 2023

Dans le cadre de la préparation de la plateforme des concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs en **Mathématiques et Physique (M-P)**, en **Physique et Chimie (P-C)**, en **Technologie (T)** et en **Biologie et Géologie (B-G)** pour la session 2023, et afin d'arrêter les listes définitives des candidats, la Direction Générale des Etudes Technologiques met à la disposition de tous les candidats de type **1-a**, de type **1-b**, de type **1-c** et de type **2** désirant participer à ces concours le lien ci-dessous

<https://etudiants.rnu.tn>

pour y déposer leurs candidatures **du jeudi 26 janvier 2023 au mardi 7 février 2023**.

Les préinscriptions concernent les catégories suivantes :

- **Type (1-a)** : Les étudiants ayant suivi régulièrement les enseignements de deuxième année d'un cycle préparatoire tunisien au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou privé au cours de l'année universitaire 2022-2023, n'ayant pas redoublé plus qu'une seule fois et ayant été présentés par l'établissement d'origine
- **Type (1-b)** : Les étudiants ayant suivi régulièrement les enseignements de deuxième année d'un cycle préparatoire étranger au cours de l'année universitaire 2022-2023.
- **Type (1-c)** : Les étudiants ayant accompli la deuxième année d'un cycle préparatoire tunisien dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé et ayant été présentés par leur établissement d'origine au titre de l'une des deux années qui précèdent l'année universitaire 2022-2023. Sont exclus ceux qui ont réussi à un concours précédent et qui ont confirmé, dans les délais, leur admission dans l'une des institutions de formation d'ingénieurs.
- **Type (2)** : Les étudiants méritants recommandés par leurs établissements d'origine, inscrits en deuxième année de licence du système "LMD" dans les spécialités des sciences et techniques au cours de l'année universitaire 2022-2023. Aucun redoublement n'est toléré durant leurs cursus universitaires.